

Programme de la Formation « Droits des patients »

11 et 12 Février 2020
 Hôtel El Mouradi, Gammath

Objectifs :

- Connaître les droits fondamentaux du patient et les responsabilités des professionnels de santé et les droits de recours du malade
- Comprendre l'évolution de la place du malade dans la relation de soins dans le système de santé
- Dégager les obligations des professionnels de santé.
- Connaître l'importance des aspects liés aux droits des patients et des familles, le rôle et les missions des différents acteurs des ES.
- Appréhender l'impact de ces droits sur la pratique professionnelle.
- Evaluer les écarts entre les obligations légales et normatives (INEAS) et professionnelles et les pratiques actuelles des établissements de santé.
- Discuter les exigences du manuel d'accréditation par rapport aux aspects liés aux droits des patients et les outils pour se conformer.
- Sensibiliser à la réflexion et au questionnement éthique

Mardi 11/02/2020

08 ^H 30 É 09 ^H 00	Accueil et enregistrement des participants
09 ^H 00 É 10 ^H 30	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction <ul style="list-style-type: none"> ○ Isam KHAY, Expert Principal PACS ○ Gilbert Mounier, Expert Non Principal • Présentation du programme de la session de formation • Tour de table • Introduction à la thématique de la formation
10 ^H 30 É 10 ^H 50	Pause-café
10 ^H 50 É 12 ^H 30	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation • Enjeux • Droits des usagers
12 ^H 30 É 13 ^H 30	Déjeuner
13 ^H 30 É 15 ^H 30	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance et Leadership
15 ^H 30 É 15 ^H 50	Pause-café
15 ^H 50 É 17 ^H 00	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation : Elaboration d'un bureau des usagers

Mercredi le 12/02/2020

08 ^h 30 É 09 ^h 00	Accueil
09 ^h 00 É 10 ^h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Management Stratégique
10 ^h 30 É 10 ^h 50	Pause-café
10 ^h 50 É 12 ^h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits du patient et de la famille (DPF) <ul style="list-style-type: none"> ○ DPF 1. L'établissement assure le respect des droits du patient. ○ DPF 2. Les besoins culturels, psychosociaux, religieux et spirituels du patient sont respectés. ○ DPF 3. Le patient reçoit une information claire, compréhensible et adaptée sur les conditions de séjour. ○ DPF 4. Le patient reçoit une information claire, compréhensible et adaptée sur ses soins et son état de santé et son consentement est recherché. ○ DPF 5. Le patient est informé de la survenue d'un événement indésirable grave lors de sa prise en charge (cf. QGR 7). ○ DPF 6. L'établissement définit et met en œuvre une politique de promotion de la bientraitance et de prévention de la maltraitance.
12 ^h 30 - 13 ^h 30	Déjeuner
13 ^h 30 É 15 ^h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits du patient et de la famille (DPF) <ul style="list-style-type: none"> ○ DPF 7. L'établissement définit et met en œuvre une politique de respect de la dignité et de l'intimité du patient. ○ DPF 8. L'établissement définit et met en œuvre des modalités d'accueil de l'entourage du patient. ○ DPF 9. La prise en charge de la douleur est assurée. ○ DPF 10. L'établissement définit les modalités de prise en charge des patients dans les situations de restriction de liberté. L'établissement assure le respect • Evaluation de la Satisfaction des Usagers (ESU) • Quizz
15 ^h 30 É 15 ^h 50	Pause-café
15 ^h 50 É 16 ^h 30	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du quizz • Base documentaire